

MAIRIE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIO
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/03/2023
Reçu en préfecture le 22/03/2023
Affiché le
ID : 038-213802358-20230321-132023-DE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	en exercice	qui ont pris part à la délibération
Onze	Neuf	Six

Délibération n° 13-2023

Objet : participation financière aux frais de formation BAFA

L'an deux mil Vingt-trois et le 21 mars,
A 20 heures, sous la Présidence de M. Michel GAUTHIER, Maire de MIRIBEL-LANCHÂTRE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Convocation du : 9 mars 2023

Etaient présent(e)s : M. GAUTHIER, F. BAILLY, N. CROS, Y. JUANICO, S. TOUSSAINT, S. TRESSE,
Absent(e)s/Excusé(e)s : A. WOJKIEWICZ, A.L JOUVET, P. CULLAZ,
Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, S. TOUSSAINT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A.) est une porte d'entrée vers les métiers de l'animation et représente une clé pour évoluer dans un parcours professionnel. Dans le cadre de la politique municipale à destination de la jeunesse et des besoins forts exprimés en termes d'emploi et de formation, Mr Le Maire propose d'accompagner des jeunes dans la préparation de cette formation.

Considérant :

- Le coût d'un BAFA complet (3 parties) dépend de la formule choisie (en internat ou externat) et varie entre 800 et 1000€.
- La Caisse d'Allocations Familiale participe à hauteur de 91.47 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Fixe les conditions suivantes pour toute demande : être âgé de 17 ans minimum, être à la charge de ses parents, être domicilié sur la commune
- Autorise M. le Maire, à mettre en place l'opération « B.A.F.A. Citoyen »,
- Dit que la commune prendra à sa charge 150 € et sera versé directement aux bénéficiaires

➤ **6 Voix pour**

Fait pour valoir ce que de droit à
MIRIBEL-LANCHÂTRE,
Les jours, Mois, An que ci-dessus.

Le Maire,
Michel GAUTHIER



Certifiée exécutoire après publication et transmission en Préfecture